



saisie sur mon compte pour une injonction au nom de mon ex

Par **MickaëlD1**, le **15/12/2025 à 11:44**

Bonjour,

J'ai eu a ma grande surprise une saisie sur mon compte bancaire sans n'avoir reçu aucun courriers.

après renseignement auprès de ma banque j'ai appris que cela venait d'un huissier.

Sachant que l'injonction est au nom de mon ex concubine, je voudrais savoir si c'est légal de m'imposer de payer ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **youris**, le **15/12/2025 à 14:27**

bonjour,

il faudrait donner plus de détails, si vous n'étiez qu'en concubinage, ou les deux concubins n'ont aucun lien juridique entre eux, comment le créancier de votre ex-concubine a-t-il pu avoir vos coordonnées bancaires.

pour pratiquer une saisie-attribution, il faut que le créancier ait obtenu un titre exécutoire, généralement un jugement, autorisant le créancier à pratiquer des mesures d'exécution forcée.

salutations

Par **Pierrepauljean**, le **15/12/2025 à 15:22**

bonjour

était elle détentrice de ce compte à un moment ?

Par **Lingénu**, le **15/12/2025** à **20:07**

Bonjour,

Pour comprendre, il faut lire le titre exécutoire que l'huissier doit pouvoir vous produire. Vous êtes peut-être redevable de certaines dettes solidairement avec votre ex-concubine.

L'absence de courrier pourrait s'expliquer par un changement d'adresse.